

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3159/Huis.

OBJET:

DE SMET c/PIRET F.

Astrida, le 17 novembre 1950.

ASTRIDA



1313

Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 12 octobre 1950,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une signification
de jugement et commandement préalable, ainsi qu'un P.V. de saisie-
exécution dûment signifiés à Monsieur PIRET, F.

Veillez agréer, Cher Maître, l'assurance de ma
considération très distinguée.

L'HUISSIER, Ch. LEES,

Maître F. GANSHOF

Avocat

à

U S U M B U R A .